



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022**

Mes chers collègues,

L’an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi onze février deux mille vingt et un, se sont réunis dans la salle d’Honneur de l’Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et procède à l’appel.

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Jacques	MESAS	X	
Monsieur	Juanito	GARCIA	X	
Monsieur	Franck	GIRET		A donné procuration à Jean-Louis CAUJOLLE
Madame	Cassandra	MEUNIER	X	
Monsieur	Hervé	SPALETTA	X	
Madame	Magda	GRIB	X	
Monsieur	Joël	LAINÉ	X	
Madame	Céline	SAVAUX	X	
Monsieur	Yves	FROISSART	X	
Monsieur	Jean-Louis	CAUJOLLE	X	
Madame	Agnès	COLLARD	X	
Monsieur	Jean-Luc	CHEVET		A donné procuration à Juanito GARCIA
Madame	Natalina	HARDOUIN	X	
Madame	Annie	GENDRIER	X	
Madame	Leila	GAFSI		A donné procuration à Stéphanie DOYEN
Madame	Stéphanie	DOYEN	X	
Monsieur	Majid	AMEUR	X	
Madame	Katia	LOPES	X	
Monsieur	Jérémy	GUILLON		A donné procuration à Jacques MESAS
Monsieur	Adrien	LEGROS		A donné procuration à Jacques MESAS
Madame	Florence	NAIZOT		A donné procuration à Adeline LACRAMPE
Monsieur	Didier	BOUDET	X	
Monsieur	Bruno	HEDDE		A donné procuration à Didier BOUDET
Madame	Béatrice	BINDELIN	X	
Monsieur	Jean-Marie	LANGLOIS		



Monsieur	Bertrand	CHABIN	X	
Madame	Valérie	ANTOSIEWICZ	X	
Madame	Adeline	LACRAMPE	X	
Monsieur	Jacques	ANGOT	X	

Avant de débiter l'examen des points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle que M. Garcia a eu la douleur de perdre sa mère la semaine dernière. M. Chevet a eu lui la douleur de perdre son épouse dimanche dernier. Monsieur le Maire les assure du soutien des membres du Conseil municipal.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Au titre de l'ordre alphabétique, il est proposé à Monsieur Juanito GARCIA d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Juanito GARCIA secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 12 janvier 2022, Monsieur Jean-Luc COQUARD a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal.

Ce courrier a été adressé le 14 janvier 2022 pour information à Monsieur le Préfet du Loiret, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L.270 du Code Electoral, le poste devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de chaque liste. Le remplaçant rentre alors de plein droit en fonctions dès le moment de la prise d'effet de l'acte dont résulte la vacance.

En l'espèce, Monsieur Jean-Luc COQUARD a été élu sur la liste « Beaugency Autrement avec Vous ». Le suivant de cette liste, appelé à remplacer un conseiller démissionnaire, est Monsieur Jacques ANGOT qui figurait en 6^e position sur la liste.

M. le Maire souligne que M. Angot fait partie du paysage balgentien et l'invite à dire quelques mots.

M. Angot se dit ravi de prolonger la philosophie de sa liste et être heureux de rejoindre la table du Conseil municipal. Il entend apporter un regard nouveau et neuf mais pas naïf. Il aura plaisir à discuter sur la citoyenneté, la démocratie, le fonctionnement de sorte de pouvoir enthousiasmer les habitants à la démocratie et au fonctionnement municipal. M. Angot remercie l'assemblée pour l'accueil qui lui est fait.

Le Conseil municipal :

1°) A PRIS ACTE de l'installation de Monsieur Jacques ANGOT, pour la liste « Beaugency Autrement avec Vous », dans les fonctions de conseiller municipal



2°) PRECISE que le tableau du Conseil Municipal, joint en annexe, est mis à jour et transmis à la Préfecture du Loiret.

TRAVAUX, URBANISME, LOGEMENT, MOBILITÉ

2. AMENAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VALLEE DU RU ET DE LA RUE JULIE LOUR : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Joël LAINÉ rappelle que le projet de rénovation de la rue Julie Lour et des abords de l'école de la Vallée du Rû avait été initié sous la mandature précédente. Si le projet a pris du retard en raison de la crise sanitaire, ce temps a été mis à profit pour mener une nouvelle concertation auprès des riverains, des parents d'élèves et des équipes enseignantes.

L'avant-projet définitif a été validé en commission Travaux, urbanisme, logement et mobilité du 8 février 2022. Les travaux sont programmés à l'été 2022.

Il a reçu le soutien financier du Conseil départemental du Loiret à hauteur de 122 800 €. Il est proposé de solliciter en complément le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Maîtrise d'œuvre BET INCA	14 800,00 €	17 760,00 €	Conseil départemental du Loiret (notifié)	122 800,00 €
Travaux	289 670,00 €	347 604,00 €	Etat - DETR ou DSIL (35 % espérés)	106 564,50 €
			FCTVA	59 934,31 €
			Autofinancement	76 065,19 €
Total HT	304 470,00 €	365 364,00 €	Total des recettes	365 364,00 €

M. Lainé remercie Mme Maigret pour son apport sur ce dossier.

Mme Meunier remercie aussi le service en charge de la citoyenneté.

M. Lainé précise que ce Conseil exceptionnel est lié à la décision de la Préfecture d'avancer les dates de remise des documents complémentaires aux demandes de subventions.

M. Langlois demande quand les demandes de DETR et DSIL ont été déposées. Les dates butoir étaient mi-janvier.

M. le Maire répond que les dossiers ont bien été déposés avant ces dates.

M. Boudet demande pourquoi on valide un dossier qui a déjà été déposé.

M. le Maire souhaite faire une mise au point. Il regrette d'avoir lu des choses erronées à ce sujet. Il ne s'agit pas « d'un rappel à l'ordre de la Préfecture » comme il a pu le lire sur les réseaux sociaux. Il était prévu que



ces dossiers soient présentés au Conseil de mars. M. le Maire donne lecture du courriel de la Préfecture qui accuse réception des dossiers et indique qu'ils seront complets à réception des délibérations en prenant note que le Conseil municipal est prévu le 3 mars 2022. M. le Maire expose que vendredi dernier la Préfecture a contacté la mairie pour indiquer que, finalement, sans délibération transmise avant le 22 février 2022 les demandes de subvention seraient rejetées. Il y a eu une volte-face de la Préfecture mais il était bien prévu que les dossiers soient présentés au Conseil le 3 Mars. M. le Maire regrette que de fausse information soit donnée ce qui peut faire débat dans la population.

M. Boudet précise que son groupe n'est pas à l'origine de l'information relatant « un rappel à l'ordre de la Préfecture ».

M. le Maire en prend acte et déclare qu'il est favorable au débat et même aux critiques, ce qui est stimulant, mais qu'il n'accepte pas le mensonge et la malveillance. Il rappelle qu'avec ses adjoints ils sont largement disponibles et que sur ce point ils auraient pu répondre précisément si la question avait été posée directement. M. le Maire souligne que ces dossiers sont dans l'intérêt financier de la Ville.

M. Boudet explique qu'il s'agit de comprendre pourquoi les élus sont sollicités le 17 février pour des dossiers déposés le 15 janvier.

M. le Maire explique que la Préfecture avait initialement donné son accord pour recevoir les délibérations suite au Conseil du 3 mars. D'autres communes vont-elles aussi se trouver dans la situation de devoir réunir en urgence leur Conseil municipal pour voter ces demandes de subventions.

Yves Froissart précise que la demande a été faite mais que pour une pièce du dossier, la délibération, la liberté était laissée à la Commune de la fournir jusqu'au Conseil du 3 mars puis cette liberté a été revue pour avancer la date.

M. Langlois estime dommage que le projet n'ait pas été présenté.

M. le Maire rappelle que le dossier a été présenté en commission travaux et qu'il est bien prévu une présentation au Conseil municipal du 3 Mars.

M. Langlois partage l'objectif de demander une subvention mais regrette que l'on se prononce ainsi sur un projet que la moitié de la salle ne connaît pas.

M. le Maire rappelle que le projet a été présenté par Inca, maître d'œuvre.

M. Froissart précise que deux séquences de consultation se sont déroulées avec les habitants et les usagers, notamment ceux de l'école. Il indique que si la salle était équipée nous aurions pu présenter le plan ce soir.

M. le Maire confirme que le projet sera présenté au prochain Conseil.

Mme Lacrampe explique qu'elle n'a pas de doute sur la consultation menée mais qu'elle-même n'a pas vu le dossier alors même qu'elle doit le voter.

M. le Maire rappelle que le fond de la délibération est une demande de subvention et que le projet date de 2020. Il indique que lorsque les élus minoritaires sont représentés dans les différentes commissions il leur revient de partager l'information entre eux.

M. Langlois rétorque qu'il est difficile de présenter un projet sans disposer des documents.

M. Angot interroge le mode de fonctionnement et prône plus de séquençage avec des conseils municipaux plus rapprochés pour favoriser la discussion et les échanges. Il souligne qu'il ne remet pas en question la probité des personnes qui ont travaillé sur ce dossier. Il regrette qu'au-delà des trois points prévus à l'ordre du jour de cette séance on ne profite pas de cet espace démocratique pour prendre l'occasion d'échanger sur les dossiers en cours. Cela permet que chacun prenne conscience du travail qui est fait et d'éviter de se retrouver à devoir présenter des sujets à la dernière minute. M. Angot rappelle que sous la mandature précédente des subventions ont été votées mais pour autant les projets n'ont finalement pas été appréciés. Il souhaite que cela ne se répète pas et que l'on puisse être conscients de ce que l'on vote, voire même fiers, quel que soit son groupe.

M. le Maire répond que les projets évoqués de la précédente mandature ne sont pas comparables à une rénovation de gymnase ni de rue.

M. Froissart reconnaît qu'un effort est à faire dès lors qu'il y a un projet pour partager davantage l'information. Il évoque le sujet de la rue de l'Evêché avec un mur fragilisé. Des habitants du quartier ont fait remonter un manque de communication.

M. le Maire rappelle que les riverains étaient avertis et que lorsqu'il s'agit d'une urgence de sécurité, la concertation n'est pas la priorité. Il rappelle que nous sommes passés à côté d'un drame au stade à cause de l'effondrement d'un mur. La rue de l'Evêché est fermée car il y a là-aussi un risque d'effondrement et une étude est lancée.

M. Froissart indique que des habitants auraient aimé avoir plus d'explications.

M. le Maire rappelle qu'un courrier a été fait et comprend que la rue barrée est gênante.

M. Boudet demande à avoir les plans et documents des dossiers présentés en commissions pour que les élus puissent communiquer plus aisément avec leur groupe. Il prend l'exemple de la piste cyclable Beaugency-Tavers pour laquelle il n'a pas le plan.

M. Langlois regrette que parce que son groupe a approuvé la demande de subvention sur ce projet il est réputé avoir validé le projet.

M. Lainé veut retenir ce que chacun dit avec bonne foi. Il rappelle la disponibilité de la Municipalité et reconnaît que l'information ne peut parfois être donnée en temps réel. M. Lainé souligne la qualité des échanges en commission et invite les élus à solliciter les services en allant au-devant de l'information. Il se dit prêt à travailler avec tous de façon naturelle et conviviale. Il est très facile de se retrouver dans une salle autour d'un plan.

M. Boudet estime que dès lors qu'une réunion traite d'un sujet majeur elle doit faire l'objet d'un compte-rendu.

M. Lainé répond qu'il y a des comptes-rendus de commissions ce que M. Langlois conteste.

M. Langlois préférerait avoir les éléments en amont des commissions pour pouvoir les travailler avec les membres de son groupe.

M. Froissart remercie les élus minoritaires d'alerter la majorité sur les efforts à faire en matière de diffusion de l'information.



Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de :

- 1°) SOLLICITER le soutien financier de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local pour ce projet ;**
- 2°) AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent au projet.**

3. RENOVATION DU GYMNASE DE GARAMBAULT : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de modernisation sont nécessaires sur le gymnase de Garambault. Les services techniques municipaux ont mené une évaluation du projet et déterminé les priorités d'intervention à engager. Une consultation des associations sur leurs besoins a également été réalisée fin 2021 qui a permis de compléter le diagnostic.

Elles portent sur la rénovation et la mise en accessibilité des vestiaires, le remplacement de la totalité des ouvrants afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et sa sécurité, la réfection de certaines peintures et revêtements de murs. Il est également nécessaire de procéder au remplacement des paniers de basket-ball qui ne sont plus homologués pour la pratique de ce sport en compétition à partir du niveau U15.

Il est proposé le recrutement prochain d'un maître d'œuvre qui sera chargé d'affiner le programme et d'élaborer les dossiers d'autorisation d'urbanisme afférents ainsi que le dossier de consultation des entreprises.

A ce jour, le coût du projet est estimé à 411 215,33 € HT, comprenant la maîtrise d'œuvre, les travaux et les frais annexes.

Il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le taux maximal de subvention de ces deux enveloppes est de 80 % du coût d'un projet (soit 328 972 €). Selon les montants notifiés, il sera possible de solliciter d'autres partenaires financiers le cas échéant.

Les travaux pourraient voir le jour en 2023 si les subventions espérées étaient obtenues.

M. Langlois avance que l'on peut demander ces dotations deux fois par an et propose d'attendre 2023 pour soumettre ce projet, dont les travaux ne seront pas avant 2023, afin de proposer d'autres opérations.

A l'invitation de M. le Maire, le Directeur Général des Services explique que l'on peut déposer deux dossiers par type de dotations par an (2 DSIL, 2 DETR) mais au même moment. La complexité est qu'il faut présenter des dossiers avec des éléments chiffrés assez précis sans pour autant avoir commencé l'opération. Il faut essayer de faire coïncider la temporalité du projet avec celle des demandes de subventions. Sur ce projet l'objectif est d'avoir retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre cette année pour ensuite faire les travaux en 2023.



Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de :

- 1°) SOLLICITER le soutien financier de l'Etat au travers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local pour le projet de rénovation du Gymnase de Garambault ;
- 2°) AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent au projet.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme Lacrampe demande à avoir les documents de la dernière commission générale pour pouvoir mieux échanger sur ces sujets intéressants avec les membres de son groupe.

Monsieur le Maire répond favorablement.

Mme Lacrampe demande que les ordres du jour et documents du Conseil soient envoyés en amont des délais légaux pour pouvoir avoir le temps d'organiser des temps d'échanges avec les citoyens.

M. Angot invite à faire de la pédagogie sur les documents transmis et soutient cette demande d'avoir accès aux dossiers plus tôt.

M. le Maire répond que c'est compliqué pour les services d'anticiper à ce point et laisse la parole au Directeur Général des Services.

M. Soulas indique ne pas connaître de communes qui anticipent sur les délais légaux de convocation des assemblées délibérantes. Les délais actuels nécessitent déjà un retroplanning important et rallonger les délais risquerait de pénaliser la réactivité parfois indispensable dans certaines situations.

Mme Lacrampe précise qu'avec a minima les comptes-rendus de commissions transmis plus rapidement les élus pourraient anticiper sur l'ordre du jour du Conseil et identifier ainsi les habitants à consulter.

M. Froissart partage cette proposition et appuie en indiquant que le travail en anticipation se fait lors des commissions. Il faut effectivement diffuser rapidement les documents ensuite et ne pas hésiter à solliciter M. Lainé si des questions subsistent. C'est le fonctionnement normal d'une collectivité.

M. le Maire reconnaît que l'on peut toujours s'améliorer et affirme qu'il n'y aucune de volonté de cacher des informations. Les commissions durent parfois plus longtemps qu'un Conseil. Quant aux comptes-rendus, il faut admettre que c'est lourd pour les services. M. le Maire rappelle que depuis deux mois nous sommes en préparation budgétaire avec des auditions avec tous les services, des arbitrages. Il y a toute une machine et des priorités à établir. M. le Maire rappelle que les conseils de quartier ont repris ce qui permet aussi d'aborder des éléments d'information générale.

M. Angot estime que l'on peut toujours trouver des solutions et que l'on doit faire mieux car on touche à des choses importantes en termes de démocratie. Les gens ont besoin d'information. Les gens n'ont parfois pas le temps ou le courage d'aller au-devant des élus pour aller chercher l'information donc on se doit de leur fournir.



M. le Maire approuve mais souligne qu'en dépit de l'information parfois donnée par de multiples canaux il y a toujours des personnes qui disent ne pas être informées. C'est un vaste sujet et un vaste combat.

Mme Lacrampe déclare avoir parfaitement conscience du travail que cela représente pour le personnel communal puisqu'elle vit des choses similaires dans son travail. Elle ne remet pas en cause le travail fourni mais aimerait simplement plus d'anticipation.

M. le Maire redit aux élus minoritaires qu'ils peuvent le solliciter lui et son équipe car nous sommes parfois pris dans l'engrenage du quotidien. C'est aussi cela la démocratie directe, de pouvoir saisir directement les élus. Des choses simples peuvent parfois se régler en quelques minutes.

M. le Maire évoque le sujet de la labellisation de l'hôpital Lour Picou qui a fait l'objet d'un article de presse aujourd'hui (remis sur table au élus). C'est une très bonne nouvelle pour la Ville et pour le territoire. Il y a eu plusieurs signes positifs ces derniers temps pour l'hôpital : le projet de restructuration soutenu par le Département pour 1,6 millions d'€, le Ségur de Santé qui a attribué 4,4 millions d'€, la vente du bâtiment des Fontaines qui a rapporté 550 000 € à l'hôpital et l'arrivée prochaine des ophtalmologistes. M. le Maire remercie Mme Grib pour ce projet qu'elle a initié et rappelle la difficulté qu'ont aujourd'hui les habitants du territoire pour accéder dans un délai raisonnable à des consultations ophtalmologiques. Il évoque le cas d'une résidente des Belettes qui lui a confié avoir un rendez-vous dans six mois et à Lamotte Beuvron. Ce sera un confort formidable d'avoir ces spécialistes à Beaugency. Les bonnes étoiles se sont alignées pour l'hôpital et la labellisation est un vrai plus qui pérennise l'établissement. C'est un bel exemple de travail collectif, d'addition sans aspect partisan. M. le Maire souligne le rôle de l'ARS, de Mme Uring, directrice de l'hôpital, de Mme Grib et lui-même et de Mme la Députée Rist. C'est la politique dans ce quel a de plus noble : une addition de convergences pour le bien commun. Il se dit très heureux ce soir de ce résultat.

Mme Lacrampe demande si M. le Maire a rencontré les manifestants de l'hôpital.

M. le Maire répond positivement tout en rappelant que son rôle de président du conseil de surveillance ne lui confère aucun pouvoir sur le fonctionnement interne. Il était cependant important d'écouter les personnels grévistes car il y a des soucis. Les délégués syndicaux avaient aussi été reçus en mairie en amont de la grève. M. le Maire a ensuite échangé avec les responsables de l'hôpital sur ce qui lui a été remonté. Il s'agit de demandes sur le relationnel et le sens de leur action. Il souligne le travail formidable qu'ils font avec passion et leur déception de ne pouvoir donner le meilleur aux résidents. M. le Maire rappelle que la tension dans le secteur de la santé touche tous les hôpitaux.

M. le Maire espère que cet engrenage positif pour l'hôpital va permettre d'attirer d'autres professionnels de santé. Un médecin généraliste salarié par le Conseil régional doit arriver prochainement. M. le Maire en espère un autre et que ce mouvement sera vertueux pour soulager les balgentiens. Il rappelle que le Dr Martineau est parti de la MSP de Tavers, quelques mois après le Dr Jacob. Il y aura deux jeunes remplaçants d'après la présidente de la communauté de communes. M. le Maire rappelle le caractère national de ce problème.

M. le Maire rappelle que le prochain Conseil se tiendra le 3 mars et clôt la séance à 19h48.



A Beaugency, le 21 février 2022,
Le Maire
Jacques MESAS.